

## AVIS AUX ENSEIGNANTS (E) DEMANDEURS DE LOGEMENTS DE FONCTION

Les enseignants (es) demandeurs de logements de fonction ayants déposé leurs dossiers complets, sont informés qu'une période de **10 jours** est accordée pour la formulation de recours auprès du service de logement à compter du **16 juin jusqu'au 25 juin** délais de rigueur, ce recours doit être adressé à monsieur le président de la commission de recours.

Fait à Bejaia, le 16/06/2014

La Responsable de  
bureau de logement

Mme AIT-MEDDOUR-R  
